

Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis en début d'année civile ou de vous rapprocher du secrétariat :

Mail : secretariat3@pep28.asso.fr - Tel : 02 37 31 29 35

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION
et D'ANNULATION :**

02 Octobre 2026

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28 (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours).

De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : www.lespep28.org

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible **accompagnée du règlement.**

Encaissement des règlements sur la semaine du 19/10/2026, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 19/10/2026.



Accueil de Loisirs Automne 2026

**Aunay-sous-Auneau
Auneau-Bleury-St-Symphorien
Béville Le Comte**

Les structures sont ouvertes de 7h00 à 19h00.
L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,
et les départs entre 17h00 et 19h00.

Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2026, un dossier d'inscription complet est à remplir
et à envoyer en même temps que les réservations pour les vacances d'automne.

Dossier téléchargeable sur le site des PEP28
www.lespep28.org

Automne 2026

(établir une fiche d'inscription par enfant)

Je soussigné(e) _____ titulaire de l'autorité parentale.

Demeurant à : _____

Désire inscrire mon fils, ma fille _____

Date de naissance : _____

Semaine 1

Cocher impérativement la structure

Aunay ☐

Auneau ☐

Béville ☐

Cocher les jours réservés

Semaine	Lun 19	Mar 20	Mer 21	Jeu 22	Ven 23
Du 19 au 23 Oct.					

Semaine 2

Cocher impérativement la structure

Aunay ☐

Auneau ☐

Béville ☐

Cocher les jours réservés

Semaine	Lun 26	Mar 27	Mer 28	Jeu 29	Ven 30
Du 26 au 30 Oct.					

Informations Tarifaires

Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI sera à fournir si pas déjà en notre possession) : ☐



Famille résidant au sein de la CCPEIDF et Umpeau (tarif avec repas) :



Inscription > ou égale à 4 jours/semaine :

tarif de base (compris entre 7.38€ et 18.10€) X journée(s) = €



Inscription < ou égale à 3 jours/semaine :

tarif de base + 20% (compris entre 8.85€ et 21.72 €) X journée(s) = €



Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (tarif avec repas) :

tarif unique 25.34€ X journée(s) = €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 4.40 €/journée :

- 4.40 € X journée(s) = €

TOTAL (montant à régler) = €

PRIORITE

aux enfants résidants sur la Communauté de Communes de la CCPEIDF.

Les demandes d'inscriptions hors-CCPEIDF :

Seront prises en compte en fonction des places restantes à partir de la date butoir des inscriptions de la période soit le 02/10/2026 et dans l'ordre de réception des demandes.

Inscription à faire sans règlement, le règlement sera à fournir si nous validons votre réservation.

Le règle en :

Chèque(s) n° : le montant de : €

CESU 2026 / ANCV le montant de €

Espèces le montant de : €

CB le montant de : € (au secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU)

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 :

www.lespep28.org (en cas d'absence pour maladie, présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours).

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible accompagnée **obligatoirement du règlement** qui sera encaissé la première semaine de chaque période sauf demande contraire de votre part.